



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020 A 18H00

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Mazaugues s'est réuni en salle du conseil sur convocation légale du dix-sept juillet deux mille vingt adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Laurent GUEIT.

Effectif légal : 15 - Quorum : 8 - Présents : 13 - Suffrages exprimés : 14

Présents : GUEIT Laurent, HUNZIKER Olivier, CASSINOTO Jean-Luc, BONHOMME Jean, NEY Richard, VENTRE Sophie, BAGNIS Philippe, ROUSTAN Céline, GONTIER Martine, PELAUD Lucie, GAUD Laurence, FOLETTI Jean-Jacques, LACATENA Jean-Marie

Absents : D'HABIT Pamela (pouvoir donné à GUEIT Laurent), BLANC Pierre

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Lucie PELAUD

D200723/01

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment son article 1650 instituant dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué ;

CONSIDERANT QUE dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

CONSIDERANT QUE la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal ;

CONSIDERANT QUE la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux ;

CONSIDERANT QUE les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

CONSIDERANT QUE pour que cette nomination puisse avoir lieu, le conseil municipal doit dresser une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et une liste de 12 noms pour les commissaires suppléants ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

1) PROPOSE les noms suivants en tant que commissaire titulaires :

Monsieur HUNZIKER Olivier, Monsieur CASSINOTO Jean-Luc, Monsieur BONHOMME Jean, Monsieur NEY Richard, Madame VENTRE Sophie, Monsieur BAGNIS Philippe, Madame ROUSTAN Céline, Madame GONTIER Martine, Madame GAUD Laurence, Monsieur FOLETTI Jean-Jacques, Monsieur LACATENA Jean-Marie, Monsieur BLANC Pierre

2) PROPOSE les noms suivants en tant que commissaire suppléants :

Madame BARONI Patricia, Madame BINI-POUPIGNON Valérie, Monsieur BONHOMME Michel, Monsieur BOSQUAIN Claude, Monsieur BUSSONE Henri, Monsieur GAZDA Jean, Monsieur GIBERT Laurent, Monsieur LE DUFF Jean-Claude, Monsieur MATHIOT Pascal, Monsieur MOUCHET Jacques, Monsieur PELAUD Thierry, Madame SENECAL Stéphane

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret N° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable ;

CONSIDERANT que le conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2019 ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable ;

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 058 325.05 €	330 794.27 €
Dépenses	983 066.53 €	104 937.86 €
Résultat de l'exercice 2019	75 258.52 €	225 856.41 €
Résultat antérieur reporté	519 953.19 €	- 176 443.27 €
Part affectée à l'investissement	- 198 836.80 €	0.00 €
Résultat de clôture (ou solde d'exécution cumulé)	396 374.91 €	49 413.14 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) **APPROUVE** le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019 du budget principal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour ce même exercice ;
- 2) **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Sous la présidence de Monsieur Olivier HUNZIKER, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 058 325.05 €	330 794.27 €
Dépenses	983 066.53 €	104 937.86 €
Résultat de l'exercice 2019	75 258.52 €	225 856.41 €
Résultat antérieur reporté	519 953.19 €	- 176 443.27 €
Part affectée à l'investissement	- 198 836.80 €	0.00 €
Résultat de clôture (ou solde d'exécution cumulé)	396 374.91 €	49 413.14 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €	17 150.00 €
Restes à réaliser en dépenses	0.00 €	504.18 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €	16 645.82 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le conseil Municipal doit se prononcer avant le 31 juillet de l'année 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;

2) ADOPTE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 annexé à la présente délibération.

D200723/04

TARIFICATION PERISCOLAIRE ANNEE 2020-2021

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-29,

Monsieur Olivier HUNZIKER ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

FIXE les tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 de la façon suivante :

Surveillance	<p>Le tarif du trimestre de surveillance est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 € pour la surveillance du matin de 7h30 à 8h30 - 30 € pour la surveillance de l'après-midi de 16h30 à 18h30 <p><u>Tout retard après 18h00 pour récupérer l'enfant sera facturé à hauteur de 5 € par ¼ d'heures de retard.</u></p>
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> - repas enfant : 4,33 € - repas adulte : 4,70 € - Plan d'Aide Individualisé (PAI) : 1,10 € - repas intergénérationnel : 4,33 €

D200723/05

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

CONSIDERANT qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Monsieur Olivier HUNZIKER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

FIXE le montant des redevances pour l'année 2020 de la façon suivante :

OCCUPATION	MODALITE DE CALCUL	TARIF
Occupation du domaine public par les associations régies par la loi du 1 ^{er} juillet 1901	Par manifestation	GRATUIT
Installations commerciales		
Terrasses ouvertes	Par m ² et par an	5€
Marchés hebdomadaires et marchands ambulants réguliers et non permanent (camion de pizza, etc...)	Forfait annuel	GRATUIT
Marchands ambulants occasionnels (outillage, matelas, etc...)	Forfait journalier	GRATUIT
Installation de voirie (chantier)		
Baraque de chantier, benne, grue, neutralisation de places de stationnement (hors déménagement)	Par unité et par jour	6€
Echafaudage	Forfait journalier	6€
Autres (avec neutralisation d'un stationnement)		
Emplacement de Taxi	Forfait annuel	100€

AIDE AUX SEJOURS DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT 2020

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'aide aux séjours de loisirs avec hébergement pour l'année 2020.

Il propose de reconduire le dispositif de 2019 consistant en une aide financière d'un montant maximum de 15,00 € par enfant et par jour plafonnée à 14 jours par an et par enfant.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) DECIDE d'accorder une aide financière aux enfants de la Commune dans le cadre des séjours de loisirs avec hébergement d'un montant maximum de 15,00 € par enfant et par jour plafonnée à 14 jours par an et par enfant ;**
- 2) DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du Budget Commune 2020.**

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Olivier HUNZIKER, adjoint délégué aux finances donne lecture des subventions aux associations proposées au Conseil au titre de l'année 2020 suite à l'étude des dossiers et dans un contexte de crise sanitaire du COVID19.

association	montant
Accorderie en Provence verte	150 €
Association des Boulistes Mazauguais	800 €
Comité d'Intérêt Local	150 €
Comité des fêtes	3 000 €
FNACA	90 €
Jeannot environnement	150 €
nuits musicales	500 €
TRAD CARAMI	450 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

DECIDE d'accorder les subventions 2020 aux associations tel que présenté ci-dessus.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires sur l'année 2019-2020 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) DECIDE de solliciter la commune de LA ROQUEBRUSSANNE afin d'envisager la mise en place d'une convention permettant l'accueil des enfants de MAZAUGUES le mercredi ;**
- 2) DECIDE de solliciter l'ODEL Var pour renouveler la convention encadrant la mise en place d'un ALSH pendant les vacances scolaires 2020-2021 hors vacances de Noël ;**
- 3) AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération n°D200723/03 du 23 juillet 2020 adoptant le compte administratif 2019 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget principal comme énoncé ci-après.

Résultat de la section de fonctionnement	
a. <u>Résultat de l'exercice 2019</u>	75 258.52 €
b. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	519 953,19 €
c. <u>Part affectée à l'investissement exercice 2019</u>	- 198 836.80 €
d. <u>Intégration du résultat de clôture du budget annexe M49</u>	253 034.39
Résultat à affecter = a + b + c + d	649 409,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution d'investissement 2019</u>	225 856.41 €
e. <u>Solde antérieurs reporté</u>	-176 443.27 €
f. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement = e + f</u>	49 413.14 €
g. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2019</u>	16 645.82 €
Besoin de financement = f + g	66 058.96 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
<u>Affectation en réserves (R 1068 en investissement)</u>	50 000.00 €
<u>Reversement au budget EAU de la CAPV</u>	229 547.00
<u>Report en fonctionnement (R 002)</u>	369 862.30 €
<u>Report en investissement (R 001)</u>	49 413.14 €

D200723/10

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
 CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel ;

Monsieur Olivier HUNZIKER expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et rappelle aux membres du Conseil que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
013. Atténuations de charges	13 000.00 €	011. Charges à caractère général	333 400.00 €
70. Produits des services	41 600.00 €	012. Charges de personnel	571 800.00 €
73. Impôts et taxes	611 000.00 €	014. Atténuations de produit	63 000.00 €
74. Dotations et participations	84 400.00 €	65. Autres charges de gestion courante	167 330.00 €
75. Autres produits de gestion courante	125 900.00 €		
Total des recettes de gestion	875 900.00 €	Total des dépenses de gestion	1 135 530.00 €
76. Produits financiers	0.00 €	66. Charges financières	26 000.00 €
77. Produits exceptionnels	0.00 €	67. Charges exceptionnelles	6 500.00 €
		022. Dépenses imprévues	77 732.30 €
Total des recettes réelles	875 900.00 €	Total des dépenses réelles	1 242 262.30 €
042. Op. d'ordre entre sections	0.00 €	023. Virement à la section invest.	50 000.00 €
		042. Op. d'ordre entre sections	0.00 €
Total des recettes d'ordre	0.00 €	Total des dépenses d'ordre	50 000.00 €
002. Résultat antérieur reporté	419 862.30 €		
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 295 762.30 €	TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 295 762.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
13. Subventions d'investissement	8 762.00 €	116 : bâtiments communaux	17 934.69 €
		136 : acquisition de matériel	17 898.00 €
		175 : aménagement village	3 000.00 €
		211 : élaboration du PLU	6 000.00 €
		227 : accessibilité	16 200.00 €
Total recettes d'équipement	8 762.00 €	Total dépenses d'équipement	61 032.69 €
10. Dotations, fonds divers, réserves (dont 1068)	50 000.00 €	16. Emprunt / remboursement du capital	68 588.27 €
27. Autres immo. financières	4 800.00 €		
024. Produits de cessions	0.00 €		
Total recettes financières	54 800.00 €	Total dépenses financières	68 588.27 €
021. Virement de la section de fonctionnement	0.00 €		
040. Op. d'ordre entre sections	0.00 €	040. Op. d'ordre entre sections	0.00 €
Total recettes d'ordre	0.00 €	Total dépenses d'ordre	0.00 €
Restes à réaliser	17 150.00 €	Restes à réaliser	504.18 €
R001. Solde d'exécution reporté	49 413.14 €	D001. Solde d'exécution reporté	0.00 €
TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	130 125.14 €	TOTAL GENERAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	130 125.14 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ADOpte le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel qu'énoncé ci-dessus.

D200723/11

COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable ;

CONSIDERANT que le conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2019 ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable ;

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	172 493.31 €	25 744.56 €
Dépenses	- 124 506.55 €	- 37 967.41 €
Résultat de l'exercice 2019	47 986.76 €	-12 222.85 €
Résultat antérieur reporté	65 542.95 €	151 727.53 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture (ou solde d'exécution cumulé)	113 529.71 €	139 504.68 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) APPROUVE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019 du budget eau et assainissement dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour ce même exercice,
- 2) DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

Sous la présidence de Monsieur Olivier HUNZIKER, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget eau et assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	172 493.31 €	25 744.56 €
Dépenses	- 124 506.55 €	- 37 967.41 €
Résultat de l'exercice 2019	47 986.76 €	-12 222.85 €
Résultat antérieur reporté	65 542.95 €	151 727.53 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture (ou solde d'exécution cumulé)	113 529.71 €	139 504.68 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses	0.00 €	- 43 174.92 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €	96 329.76 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- 2) **ADOpte** le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2019 annexé à la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF EAU 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel ;

Monsieur Olivier HUNZIKER, adjoint délégué aux finances expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et rappelle aux membres du Conseil que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
75. Autres produits de gestion courante	78 759.00 €	65. Autres charges de gestion courante	78 759.00 €
Total des recettes de gestion	78 759.00 €	Total des dépenses de gestion	78 759.00 €
76. Produits financiers	0.00 €	66. Charges financières	0.00 €
77. Produits exceptionnels	0.00 €	67. Charges exceptionnelles	0.00 €
		022. Dépenses imprévues	0.00 €
Total des recettes réelles	0.00 €	Total des dépenses réelles	0.00 €
		023. Virement à la section d'investissement	0.00 €
042. Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	042. Opérations d'ordre entre sections	0.00 €

Total des recettes d'ordre	0.00 €	Total des dépenses d'ordre	0.00 €
002. Résultat antérieur reporté	0.00 €		
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	78 759.00 €	TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	78 759.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
	0.00 €		
Total recettes d'équipement	0.00 €	Total dépenses d'équipement	0.00 €
10. Dotations, fonds divers, réserves (dont 1068)	0.00 €	16. Emprunt / remboursement du capital	0.00 €
Total recettes financières	0.00 €	Total dépenses financières	0.00 €
021. Virement de la section de fonctionnement	0.00 €		
041. Opérations patrimoniales	666 657.00 €	041. Opérations patrimoniales	666 657.00 €
Total recettes d'ordre	666 657.00 €	Total recettes d'ordre	666 657.00 €
R001. Solde d'exécution reporté	0.00 €	Reste à réaliser 2018 (10)	0.00 €
TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	666 657.00 €	TOTAL GENERAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	666 657.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ADOpte le budget primitif 2020 de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel qu'énoncé ci-dessus.

D200723/14

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel ;

Monsieur Olivier HUNZIKER, adjoint délégué aux finances expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et rappelle aux membres du Conseil que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
75. Autres produits de gestion courante	39 801.00 €	65. Autres charges de gestion courante	39 801.00 €
Total des recettes de gestion	39 801.00 €	Total des dépenses de gestion	39 801.00 €
76. Produits financiers	0.00 €	66. Charges financières	0.00 €
77. Produits exceptionnels	0.00 €	67. Charges exceptionnelles	0.00 €
		022. Dépenses imprévues	0.00 €
Total des recettes réelles	0.00 €	Total des dépenses réelles	0.00 €
		023. Virement à la section d'investissement	0.00 €
042. Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	042. Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
Total des recettes d'ordre	0.00 €	Total des dépenses d'ordre	0.00 €
002. Résultat antérieur reporté	0.00 €		
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 801.00 €	TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 801.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
	0.00 €		
Total recettes d'équipement	0.00 €	Total dépenses d'équipement	19 374.00 €
10. Dotations, fonds divers, réserves (dont 1068)	0.00 €	16. Emprunt / remboursement du capital	0.00 €
Total recettes financières	0.00 €	Total dépenses financières	0.00 €
021. Virement de la section de fonctionnement	0.00 €		
041. Opérations patrimoniales	19 374.00 €	041. Opérations patrimoniales	19 374.00 €
Total recettes d'ordre	19 374.00 €	Total recettes d'ordre	19 374.00 €
R001. Solde d'exécution reporté	0.00 €	Reste à réaliser 2018 (10)	0.00 €
TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 374.00 €	TOTAL GENERAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 374.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ADOpte le budget primitif 2020 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel qu'énoncé ci-dessus.